



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements publics

Question écrite n° 113903

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le coût pour la sécurité sociale de l'attente dans les hôpitaux publics pour des opérations considérées comme non urgentes. Ainsi, un patient blessé est transporté à l'hôpital où il subit tous les examens d'usage avant une opération programmée le lendemain. Or celle-ci peut être repoussée plusieurs fois pour des raisons de logistique du bloc opératoire. Le patient occupe alors un lit plusieurs jours pour finalement être opéré dans une clinique privée. Aussi, il lui demande quel est le coût annuel de cette pratique pour la collectivité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113903

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7562

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)